Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 9 (1963)

Heft: 5

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTON DE BALE

OUVERTURE DE LA FOIRE SUISSE D'ECHANTILLONS

La Foire suisse d'échantillons de Bâle s'est ouverte, selon la tradition, par la Journée de la presse. Quelque 800 représentants de la presse quotidienne et professionnelle, de la radio et de la télévision entendirent l'allocution de bienvenue et d'introduction de M. H. Hauswirth, directeur de la Foire, les réponses de M. P.-R. Ackermann, président central de l'Association de la presse suisse, de M. C. Keel, président de la presse professionnelle suisse, et du président de l'Association de la presse étrangère en Suisse, M. René Mossu (lue par M. R. Singer, vice-président).

Sur quoi, l'on passa à la promenade habituelle à travers les halles. Les visiteurs purent, une fois de plus, constater avec satisfaction et fierté les grands résultats obtenus par la production suisse de qualité. Les 2.300 exposants, répartis en vingt-huit groupes professionnels, ont en effet mis sous les yeux des visiteurs les preuves de ce qu'ils savent faire. Comme principal changement, signalons la nouvelle présentation de la Foire de l'horlogerie, qui se trouve maintenant tout entière dans un unique groupe de pavillons.

Avant l'ouverture générale, une visite spéciale de la Foire de l'horlogerie s'est déroulée. MM. H. Hauswirth, directeur de la Foire d'échantillons, et Raoul Perret, vice-président de la Fédération horlogère, prirent la parole. Les autres groupes professionnels sont aussi nettement distincts et manifestent une diversité originale, offrant des points de vue surprenants. C'est ainsi que la somme des groupes offre une image haute en couleurs du travail suisse.

Dès le premier jour, le nombre des visiteurs de la Foire suisse d'échantillons fut élevé.

CIBA, S.A., BALE

Le 79e rapport des comptes de la Ciba, S.A., couvrant les activités de cette entreprise en 1962, a été soumis à l'assemblée générale tenue à Bâle.

L'importance des organisations affiliées au Konzern Ciba s'est considérablement accrue au cours de l'exercice écoulé. Les ventes ont augmenté de 10,6 % pour atteindre 1.404 millions de francs. 45 % de ces ventes ont intéressé les produits pharmaceutiques, y compris les produits cosmétiques, et 30 % les colorants. La branche des produits synthétiques techniques a connu un développement particulièrement réjouissant et a couvert 25 % de l'ensemble des transactions. Cette branche comprend notamment les matières artificielles, les insecticides, les instruments électroniques, les métaux rares et les produits phototechniques. Les ventes de cette branche comprennent pour la première fois les produits de la Société Lumière, S.A., où la Ciba s'est assurée l'année dernière une participation majoritaire.

Sur le plan régional, les pays européens occupent une position dominante. 52 % des produits, d'une valeur de 734 millions de francs, leur ont été vendus. La moitié environ de ce pourcentage intéresse les pays de la Communauté Economique Européenne. Les ventes sur le marché nord-américain se sont élevées à 354 millions de francs (25 %). Les principaux débouchés ont donc été l'Europe et l'Amérique du Nord. Les marchés d'outre-mer ont en revanche connu une activité beaucoup plus réduite, mais il convient de souligner qu'ils représentent pour l'avenir de grandes possibilités d'expansion.

Les livraisons de la Maison-mère suisse aux Sociétés du Konzern et aux clients en 1962 se sont accrues de 5,2 % pour atteindre 518 millions de francs. L'effectif total du personnel du Konzern est de 25.179 personnes. Les versements effectués au bénéfice du personnel sous forme de salaires, traitements et allocations se sont élevés à 393 millions de francs. Le bénéfice pour 1962 est de 30,6 millions de francs.

SANDOZ S.A., BALE

Avant la réunion de l'assemblée générale de la Société anonyme Sandoz, de Bâle, qui a eu lieu le 9 avril, M. C.-M. Jacottet, délégué du conseil d'administration et membre de la commission de direction, a donné, lors d'une conférence de presse, quelques détails sur l'activité de la maison. Celle-ci a lancé sur le marché plus de 6.000 produits. Le Konzern Sandoz a besoin, par année, de plus de 100 millions. Les travaux de recherche, à eux seuls, absorbent annuellement 45 millions dont la moitié pour les recherches pharmaceutiques.

La Maison-mère occupe 5.151 personnes. Les salaires et traitements absorbent 90 millions par année.

L'on entendit M. Dunant exposer le principe et les succès remportés par les préparations Sandoz anticancéreuses.

Le bénéfice net de Sandoz S.A., Bâle, pour l'exercice 1962, s'élève à 23,1 millions de francs (21,9 millions en 1961). Le conseil d'administration proposé à l'assemblée des actionnaires, convoquée le 9 avril, d'accorder un dividende brut de 100 francs par action, comme l'an passé. Cinq millions sont prévus comme participations et prêts aux filiales, 500.000 francs pour des buts d'utilité publique, 150.000 francs pour la fondation Sandoz en faveur du développement des sciences médico-biologiques et 150.000 francs pour la Croix-Rouge Suisse à l'occasion de son centenaire.

CONFERENCE DE M. TSCHUDI SUR LA POLITIQUE SOCIALE DE LA CONFEDERATION

M. Tschudi, conseiller fédéral, a parlé, lors d'une manifestation organisée par la Centrale d'éducation ouvrière à Bâle, de la politique sociale de notre pays, traitant notamment des bourses d'études, de l'assurance-maladie, de la compensation du salaire en temps de service militaire, de l'assurance-invalidité et enfin de

l'assurance vieillesse et survivants. Le programme des travaux législatifs en cours comporte en premier la révision du régime des allocations aux militaires et de l'A.V.S., puis ensuite celle de l'A.I.

« Le développement des assurances sociales, a dit notamment le chef du Département fédéral de l'intérieur, reste urgent, parce que toutes les classes de la population ne bénéficient pas dans une mesure légale, de la prospérité économique. Près d'un million d'individus — retraités, vieillards, malades et invalides — vivent encore à l'ombre de la haute conjoncture. » Après avoir exposé la portée de l'article constitutionnel sur les bourses d'études, tel qu'il a été soumis au Parlement, l'orateur a fait allusion au droit médical qui a fait l'objet de plusieurs amendements adoptés par le Conseil des Etats. Les prochains débats au Conseil national montreront si un rapprochement plus étroit va s'opérer entre les médecins et les caisses-maladies ou si la controverse reprendra de plus belle. Une entente est indispensable. On ne peut guère songer à introduire dans l'assurance-maladie un droit médical que refusent les médecins directement intéressés, mais il serait tout aussi faux de prescrire aux caisses-maladies un droit médical qu'elles jugent inacceptable. Les deux parties ont la possibilité de lancer le référendum contre la nouvelle loi, si celle-ci ne devait pas trouver grâce devant le peuple, il ne resterait plus qu'à maintenir en vigueur la vieille loi désuète. C'est pourquoi les efforts entrepris pour améliorer les conditions de l'assurance-maladie ne doivent pas rester vains. Il faut qu'un climat de confiance s'établisse entre les médecins et les caisses-maladies. Cela doit être possible avec de la bonne volonté de part et d'autre.

Une nouvelle révision du régime des allocations aux militaires est en préparation. Un avant-projet a été soumis pour avis aux cantons et organisations économiques. Il prévoit un relèvement des indemnités de 40 %, ce qui est remarquable. Jusqu'ici l'indemnité de ménage allait de 5 à 15 frs par jour : selon le projet, elle serait portée de 8 à 23 frs. L'indemnité aux personnes seules est égale à 40 % de l'indemnité de ménage : elle atteindrait donc de 3 fr 20 à 9 fr 20. L'allocation aux enfants serait portée de 2 à 3 frs. Ainsi un père de famille avec deux enfants et gagnant 30 frs par jour toucherait 80 % de son salaire. Les allocations versées aux personnes dans le besoin seront améliorées de la même manière. Pour les personnes de condition indépendante il est prévu de porter de 3 à 5 frs par jour l'allocation complémentaire de l'entreprise. Pour les étudiants effectuant des écoles d'officiers ou de sous-officiers, l'indemnité de ménage serait portée de 7 à 12 frs par jour et l'indemnité pour personnes seules de 4 à 7 francs. Le financement pourra se faire sans qu'il soit nécessaire de majorer les primes, égales actuellement au dixième de celles de l'A.V.S. Du fait de l'extension du régime des allocations à la protection civile, la dépense totale de 1962 à 1965 passera de 85 à 136 millions de francs. Il en résultera un déficit de 10 millions pouvant être couvert par le fonds de réserve. La révision ne pose donc pas de problème financier. Les indemnités journalières de l'A.I. pourront être améliorées silmutanément.

En ce qui concerne la 6e révision de l'A.V.S., elle est activement poussée. On ne sait pas encore si la Commission soumettra au Conseil fédéral une seule proposition ou plusieurs valantes. On peut comprendre l'impatience et les espoirs des vieillards, mais il n'en faut pas moins accomplir un travail sérieux. La révision d'une assurance qui verse des rentes d'un total de un milliard de francs et qui atteindront deux milliards par an, compte non tenu des améliorations à l'étude, ne peut pas se faire en quelques jours.

M. Tschudi a dit qu'il ne s'agit pas seulement de compenser le renchérissement. Cela ne donnerait pas satisfaction. Mais la structure de l'A.V.S., qui a fait ses preuves, doit être maintenue. La solution réside donc dans le développement des institutions existantes, soit un relèvement de l'assurance de base fédérale et l'action parallèle des caisses de pensions privées, et de l'aide cantonale, et communale aux veillards. L'accroissement des recettes de l'A.V.S. doit permettre d'augmenter les rentes sans relever les cotisations. Mais les Pouvoirs publics (Confédération et cantons) doivent accroître leurs prestations, le montant actuel de 160 millions par an ne suffisant bientôt plus. Il va de soi que les rentes pourront subir une plus forte amélioration, si les cotisations des assurés et des patrons sont légèrement majorées. La question qui se pose est de savoir si l'on veut se contenter des cotisations actuelles de 2 % des salariés et des patrons ou envisager un relèvement de ces cotisations d'un demi pour cent. Quoi qu'il en soit, il faut cette fois-ci que toutes les rentes soient augmentées dans la même proportion.

DISCOURS DE M. SPUEHLER PRESIDENT DE LA CONFEDERATION A LA JOURNEE OFFICIELLE DE LA FOIRE D'ECHANTILLONS

M. Spuehler, président de la Confédération, a apporté les salutations du Conseil fédéral à la Foire Suisse d'Echantillons, à l'occasion de la journée officielle. Cette Foire, dit-il, demeure la présentation la plus représentative qu'il y ait des produits de l'économie suisse. Le chef du Département fédéral des Postes et des Chemins de Fer a signalé les résultats pratiques de la politique de modération économique à laquelle se sont efforcés le Conseil fédéral et la Banque nationale depuis deux ans, pour lutter contre la surchauffe économique. Les investissements de l'économie suisse, qui s'élevaient pour l'année 1960 à 9,3 milliards, ont augmenté de 2 milliards chaque année, passant en 1962 à 13,4 milliards de francs. Un tiers de cette augmentation, soit 1.360 millions, a été le fait de la construction de bâtiments publics et de logements privés, tandis que les frais d'équipement et de construction de l'industrie, des métiers et de l'agriculture, absorbaient les deux autres tiers, soit 2.740 millions. Malgré la surcharge du bâtiment, une très grande partie des constructions envisagées, d'un total pourtant considérable, ont été réalisées, en fait le 85 %, équivalant à 8,9 milliards de francs. Les constructions industrielles continuent de s'accroître, bien que le taux d'augmen-

tation en 1962 ait été moindre qu'en 1961. Le volume des projets examinés par les inspectorats des fabriques, et qui comportent un élargissement, s'est accru, mesuré en mètres cubes, de 9 %. Les exportations de notre pays persistent de leur côté à grandir, en fait de 760 millions, ou de 8,6 %, par rapport à 1961.

Le nombre total des personnes occupées a dépassé en 1962 de 4,4 % le chiffre de 1961. Les travailleurs étrangers soumis au contrôle, qui n'étaient encore que 360.000 en 1960, sont passés à 550.000 en 1961 et, par un nouveau bond, de 100.000 à 650.000 en 1962. Si l'on ajoute les étrangers fixés à demeure en Suisse, on doit arriver à 750.000. Par conséquent, il a été créé depuis la guerre, en Suisse, au moins 500.000 nouvelles occasions de travail, qui ont été saisies par des étrangers. Dans certaines branches de l'industrie, la proportion des étrangers dépasse 50 %.

La caractéristique la plus frappante, en même temps que la plus inquiétante, de notre situation économique, c'est que notre appareil de production a pris un développement beaucoup plus grand que ce que notre pays est normalement appelé à faire, et que la consommation et les investissements de la Suisse ont dépassé sa capacité de production.

Nous avons forcé notre croissance économique et notre consommation, non par nos propres forces, mais en recourant à des moyens étrangers. Cela se manifeste clairement sur trois points :

1) Notre commerce extérieur, qui se caractérisait en 1960 par un excédent d'importations de 1,5 milliard, a vu cet excédent passer à 2,8 milliards en 1961, cependant que l'on constatait en 1962 le découvert énorme de 3,4 milliards de francs. Nous avons accepté, au cours des deux dernières années, d'inscrire au bilan de rendement de notre économie un déficit de 900 millions suivi d'un déficit de 1,5 milliard.

2) La constitution de l'épargne est restée en 1962 de 2 milliards au-dessous des besoins de l'investissement, de sorte que notre appareil de production a grandi à l'aide des capitaux étrangers, pour un total de 4,5 milliards en 1961 et encore de 3,2 milliards en 1962.

3) Cet appareil de production n'a pu être maintenu en activité que par l'appoint de 750.000 travailleurs : autrement dit, pour deux salariés de nationalité suisse, il y a déjà chez nous un étranger.

Les trois facteurs qui viennent d'être énumérés font reconnaître que, pour faire face à une demande considérablement accrue, nous n'avons d'autre ressource que d'en appeler de plus en plus aux produits étrangers, aux capitaux étrangers et aux travailleurs étrangers. Autrement dit, nous sommes placés toujours davantage dans la dépendance des forces productives de l'étranger, ce qui, politiquement et économiquement, sera à la longue au-dessus de nos moyens. Il serait imprudent de croire que, même dans la mesure actuelle, le recrutement de travailleurs étrangers nous est garanti. Le problème du travailleur étranger devient aussi de plus en plus un problème de qualité, fort difficile à résoudre, comme les entrepreneurs de notre industrie et de notre artisanat ne le savent que trop. L'Etat et les communes, d'autre part, doivent faire face à des charges accrues du fait de ces grands contingents d'étrangers en ce qui regarde le logement, les hôpitaux, les écoles. Quand nous conduisons des discussions politiques et des négociations avec l'étranger, nous insistons toujours sur le caractère particulier de notre structure politique.

Mais cet argument convaincra-t-il encore, en présence du fait que le tiers de nos travailleurs sont des étrangers ? La réduction progressive du pourcentage d'étrangers ne sera possible, vu les difficultés d'adaptation auxquelles elle se heurte, que si d'une part un terrain d'entente est trouvé entre patrons et ouvriers en ce qui concerne la politique des prix et des salaires, et si d'autre part la capacité qualitative de concurrence de l'économie suisse vis-à-vis de l'étranger éprouve une nette amélioration. L'expansion économique de ces dernières années a entraîné, au moins en partie, une baisse de la qualité, aussi bien quant au caractère des investissements et de la production, qu'à celui de la capacité et du niveau de formation des travailleurs.

Nous devons vouer des efforts intenses à la multiplication des possibilités de formation, à la préparation, aux différents niveaux de la production, d'un nombre toujours plus grand des travailleurs particulièrement qualifiés, à la recherche plus poussée dans les domaines scientifique et industriel, à la rationalisation méthodique des processus de production et de distribution. La constitution de grands espaces économiques en Europe et la discrimination consécutive de notre pays par la Communauté Economique Européenne, situation à laquelle il n'est pas encore possible de fixer un terme, nous obligent à réagir davantage en choisissant la voie sélective de la production de qualité.

Les mesures prises en vue de freiner l'excès des investissements ont certes contribué à modérer l'expansion économique, qui, sans elles, eût été encore bien plus explosive. Mais elles ont été hors d'état de canaliser vraiment cette expansion inouïe, de lui donner un cours tranquille et ordonné.

La politique conjoncturelle du Conseil fédéral s'est jusqu'ici fondée en premier lieu sur le dessein de persuader, par des appels à la compréhension des responsabilités et des interactions économiques, l'économie de s'imposer elle-même une discipline salutaire. Mais, si importante que soit cette autodiscipline comme correctif de la surchauffe économique, elle ne dispense pas les organes de l'Etat de prendre eux-mêmes des mesures qui s'opposent à cette surchauffe.

L'arrêté du Conseil fédéral, du 1er mars, sur la limitation de l'admission de travailleurs étrangers, n'a pas trouvé partout un bon accueil. Espérons qu'il entraînera d'une part à des mesures de rationalisation et posera d'autre part la base de confiance qui permettra aux Syndicats de mettre à l'arrière-plan leurs exigences en matière de réduction des heures de travail. Car, bien que le mouvement en faveur de cette réduction ait un caractère international et que, par conséquent, la Suisse ne puisse s'y soustraire, les circonstances économiques

du temps présent exigent que l'on tienne compte des difficultés d'adaptation où nous nous trouvons. La durée du travail est, pour les grands groupes de salariés de l'économie suisse, réglée par des contrats collectifs. L'Etat et la collectivité ont laissé aux contractants qui s'affrontent sur le terrain social de vastes possibilités de s'entendre directement, et jusqu'ici notre économie s'en est bien trouvée. Le sens de la responsabilité s'est fortifié de façon réjouissante chez les intéressés à ces débats, et le pays a gagné sur le terrain de la politique sociale une stabilité que d'autres Etats nous envient.

La question se posera bientôt au Conseil fédéral de savoir s'il ne devra pas recourir sur une plus large base et pour un avenir plus étendu, à des mesures de politique économique. En premier lieu, on pourra penser à doter la Banque nationale d'un instrument régulateur qui la seconde dans ses efforts pour modérer la surchauffe économique. Cela se justifie d'autant plus que nous apprenons continuellement que le mécanisme automatique de régularisation des marchés ne joue pas sur celui du capital et du crédit, à cause de l'abondance de capitaux provenant de l'étranger, et que, d'autre part, l'autofinancement des entreprises à l'aide de leurs propres bénéfices échappe à l'influence des mesures financières de stabilisation. Si le Conseil fédéral décidait de faire ce pas, voire de se donner encore à lui-même des moyens plus efficaces de diriger l'économie, il devrait demander la promulgation de nouvelles lois ou l'amendement de celles qui existent.

C'est à ce moment qu'on verra si l'appel à une poigne plus énergique, à un pouvoir de décision plus concentré du Conseil fédéral, doit être pris au sérieux.

Nous ne voyons pas de raisons de douter de la volonté et de la fermeté du gouvernement national à se vouer à guider le pays avec autorité dans le domaine de l'économie et de la conjoncture, parce qu'il pourrait craindre de prendre des mesures qui n'aient pas l'approbation de certains milieux.

C'est conformément à sa tenue politique générale, et non en contradiction avec elle, que le Conseil fédéral a agi lorsqu'il a approuvé la recommandation de la Commission paritaire en vue d'une nouvelle classification des artisans au service de la Confédération, avec les conséquences qui en résulteraient pour d'autres groupes du personnel fédéral. Les temps sont révolus où c'était le but de la vie pour des milliers de Suisses que de devenir fonctionnaires fédéraux. La Confédération, en tant qu'employeur, est en présence des mêmes problèmes que l'économie privée : la situation de concurrence ne lui permet pas d'adopter à l'égard de ces problèmes une autre attitude que celle de l'économie privée.

Le Conseil fédéral est résolu à chercher avec patience et énergie le fondement d'une entente entre les milieux économiques qui soit telle qu'une politique efficace de modération de la surchauffe économique puisse s'appuyer sur elle. Il faudra voir à charger un groupe restreint d'experts de formuler, en se fondant sur l'inventaire des éléments de la situation actuelle, des propositions qui seront discutées ensuite directement par les personnalités dirigeantes du monde économique, en dehors de toute officialité. Les expériences faites autrefois en procédant ainsi encouragent à reprendre cette méthode, laquelle allégerait les tâches du gouvernement, surtout si elle donnait l'occasion de tracer certaines lignes directrices du comportement économique.

M. Spuehler a conclu : « Notre mode de penser tient pour évident que le sens et le but de la vie économique résident dans une production de marchandises poussée au maximum. Il en fut bien ainsi aussi longtemps que la couverture des besoins normaux de l'existence exigeait cette production. Mais le progrès technique inouï qui s'est manifesté dans tous les domaines nous a fait dépasser largement le seuil de la couverture des besoins. Nous sommes arrivés au stade de la société du bien-être, où le problème n'est plus surtout de produire, mais bien d'écouter ce que l'on a produit.

« La technisation a ainsi proliféré de façon envahissante dans tous les domaines de la vie, suscitant des réactions de défense et la recherche de la juste mesure. On peut se demander de même si le moment n'est pas venu de tenir tête à un économisme qui regarde le bien-être et l'expansion de la production matérielle comme les seules mesures du succès, afin de rappeler qu'il y a d'autres valeurs auxquelles songer. Le danger que des tâches sociales plus grandes et plus importantes, que les particuliers ne savent pas, bien souvent, mettre en rapport avec leurs besoins personnels, risquent d'être prétéritées, ne saurait être nié. Est-ce que ce n'est pas justement en période de haute conjoncture que, progressivement, nous devrions nous rappeler l'existence d'autres biens et nous préparer à réviser l'échelle des valeurs qui est la base de notre politique économique ? Ce n'est que parce que notre raison simplifie les choses qu'elle en vient à considérer l'homme comme étant seulement *homo économicus*. L'effort de l'homme complet ne se réduit pas à la poursuite de biens économiques : il s'y ajoute les biens spirituels et culturels. »

CANTON DE BERNE

IMMEUBLES ACQUIS PAR DES ETRANGERS EN 1962

Une première statistique, s'étendant sur toute une année, concernant l'application de l'arrêté fédéral instituant le régime de l'autorisation pour l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger, arrêté mis en vigueur par le Conseil fédéral le 1er *juin* 1961, *vient d'être publiée. Il ressort de cette statistique qu'en* 1962 1.680 *transactions ont été autorisées, tandis que* 172 *autorisations ont été refusées.* 4.789.000 *mètres carrés, représentant une valeur de* 197,9 *millions de francs, ont été acquis par des personnes établies à l'étranger ou y ayant leur domicile légal.*

Les requêtes refusées ont porté sur un total de 687.700 *mètres carrés, représentant une valeur de* 35,5 *millions de francs. A titre de comparaison, pour le deuxième semestre de* 1961, *il a été donné suite à* 1.026 *requêtes intéressant* 2.410.660 *mè-*

tres carrés, représentant une valeur de 117 *millions de francs, tandis que* 86 *requêtes intéressant une superficie de* 377.900 *mètres carrés d'une valeur globale de* 21 *millions de francs ont été rejetées.*

LES DANGERS DE LA POPULATION ETRANGERE

Fin 1962, on comptait en Suisse approximativement 700.000 étrangers résidant dans le pays, ce qui représente 12,4 % de la population totale de la Suisse, contre 11,1 % une année auparavant. Cela pose des problèmes qu'il est urgent de résoudre, surtout que la part des étrangers dans l'effectif des ouvriers de fabrique est de 34 % et qu'elle dépasse même 50 % dans quelques branches. Cet accroissement réellement inquiétant de l'effectif des étrangers coïncide avec la stabilisation du séjour d'un nombre accru de travailleurs. En 1962, 16.587 étrangers (non compris les réfugiés hongrois) ont été libérés du contrôle, contre 11.715 l'année d'avant. De plus, l'admission sur une plus large échelle des membres des familles et, en particulier, l'excédent des naissances de la population étrangère, qui est bien supérieure à la moyenne suisse, contribuent à l'accroissement de la population étrangère stable. Le chiffre de 700.000 étrangers cité ci-dessus ne comprend ni les frontaliers, ni les saisonniers.

Le Département fédéral de Justice et Police, qui donne ces renseignements dans son rapport de gestion, relève que 55.000 travailleurs non saisonniers proviennent de pays autres que les pays voisins. Le logement, l'aide sociale, l'intégration dans la vie sociale, y compris le problème des écoles pour les enfants de travailleurs étrangers, placent les entreprises, les organisations d'utilité publique, et également les communes, devant des tâches toujours plus difficiles à résoudre.

Il ne peut être remédié à la situation actuelle que par des mesures propres à empêcher l'accroissement de l'immigration. Déjà des prescriptions plus sévères réglementent l'immigration de travailleurs provenant de pays éloignés, surtout du Sud-Est de l'Europe. Sur un autre plan, il convient d'indiquer que des progrès évidents ont été réalisés dans les conditions de logement des travailleurs étrangers, grâce aux efforts appréciables de nombreux employeurs et au renforcement du contrôle des autorités communales.

150 MILLIONS DE RACCORDEMENTS TELEPHONIQUES DANS LE MONDE : LA SUISSE AU 5e RANG

La statistique téléphonique mondiale montre qu'en 1961 le nombre des raccordements téléphoniques a augmenté de 8,3 millions, passant ainsi à 150 millions. La répartition est la suivante : 55,5 % en Amérique du Nord, 30,9 % en Europe, 6,8 % en Asie, 2,3 % en Amérique du Sud et en Océanie, 1,4 % en Afrique et 0,8 % en Amérique centrale, 90,5 % des raccordements sont du système automatique. Pour la densité téléphonique, la Suisse occupe le 5e rang avec 31,9 raccordements par 100 habitants, après les U.S.A. (41,70), la Suède (38,51), le Canada (32,66) et la Nouvelle-Zélande (32,37).

JEUX OLYMPIQUES D'HIVER A LA TELEVISION

Une information de presse signalait récemment que l'American Broadcasting Company aurait acquis, par contrat exclusif, les droits mondiaux pour la transmission en télévision des prochains Jeux olympiques d'hiver. Contrairement à ce que pouvait laisser supposer cette information, l'Union Européenne de Radiodiffusion a signé un contrat le 5 novembre 1962 à Vienne avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 1964 ; c'est ainsi que la télévision suisse pourra effectuer, en Eurovision, la transmission directe des compétitions d'Innsbruck.

PRES DE 46.000 *NOUVEAUX LOGEMENTS DANS LES VILLES DE PLUS DE* 2.000 *HABITANTS EN* 1962

Les 499 *communes de Suisse de plus de* 2.000 *habitants ont construit l'an dernier* 45.805 *nouveaux logements, soit* 772 *de plus qu'en* 1961. *Chose intéressante, s'il y a progression dans les grandes villes* (+ 9,4), *et dans les petites communes rurales* (+ 15,2 %), *il y a recul dans* 60 *villes de* 10.000 *à* 100.000 *habitants* (— 6,6 %), *de même que dans les grandes communes rurales* (— 6,4 %). *L'augmentation s'est fait sentir surtout dans la catégorie des maisons locatives et à usage commercial. Guère plus d'un dixième des nouveaux appartements ont été construits par des coopératives, deux cinquièmes par d'autres personnes morales et environ la moitié par des particuliers. Le financement a généralement été assuré sans l'aide des pouvoirs publics, dont la participation a reculé en une année de* 8,2 *à* 6,7 %. *L'accroissement est particulièrement sensible dans la catégorie des logements d'une pièce et dans celle des appartements de* 6 *pièces et plus. Les immeubles, transformés en cours d'exercice dans les* 499 *communes, ont procuré* 488 *nouveaux logements, alors que les démolitions en ont entraîné une perte de* 3.347.

A fin 1962 *étaient en construction* 4.467 *logements à Genève,* 3.250 *à Bâle,* 2.879 *à Zurich,* 2.011 *à Lausanne,* 1.621 *à Lugano,* 887 *à Lucerne,* 430 *seulement à Berne,* 742 *à Renens,* 742 *à Bienne,* 641 *à Fribourg,* 631 *à La Chaux-de-Fonds,* 608 *à Neuchâtel,* 465 *à Yverdon,* 367 *à Pully,* 310 *à Carouge (Genève),* 182 *à Vevey,* 173 *à Sion,* 130 *au Locle et* 112 *à Montreux.*

LA PREMIERE EXPEDITION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUISSE DANS L'ANTARCTIQUE

La première expédition scientifique et technique suisse dans l'antarctique, dont le départ aura lieu, le 15 octobre prochain et qui durera environ dix-huit mois, s'est fixée pour buts, d'une part, de promouvoir l'intérêt des milieux scientifiques techniques, culturels et sportifs suisses pour la recherche antarctique et, d'autre

part, d'étudier les possibilités d'aménager une base permanente suisse dans le continent antarctique, en collaboration avec d'autres pays intéressés aux recherches polaires.

Cette première expédition antarctique est placée sous le patronage des personnalités suivantes : André Guinand, président du Conseil national, Genève ; Alfred Ackermann, conseiller national, Entlebuch ; Willy Arni, conseiller national, Muehledorf ; Albert Broger, conseiller national, Appenzell ; Dieter Buehrle, Zurich ; Markus Burkhard, directeur de l'office fédéral de l'air, Berne ; Gabriel Despland, conseiller aux Etats, Lausanne ; R. de Diesbach, colonel divisionnaire, Martigny ; Eugène Dietschi, conseiller aux Etats, Bâle ; Robert Frick, colonel commandant de corps, Berne ; Pierre Glasson, conseiller national, Fribourg ; Jean Graven, recteur de l'Université, Genève ; Simon Kohler, conseiller national, Courgenay ; Francis Liardon, inspecteur à l'Office fédéral de l'air ; Berne, Walter Muri, président de la Fédération aéronautique internationale, Zurich ; Paul Nerfin, ancien conseiller national, Lausanne ; Edgar Primault, président de la Chambre suisse de l'horlogerie, Berne ; Willi Rohner, conseiller aux Etats, St-Gall ; Alfred Schaller, conseiller national, Bâle ; Ettore Tenchio, conseiller national, Coire ; Paul Torche, conseiller aux Etats, Fribourg ; Georges Vadnai, rabbin de la communauté israélite, Lausanne ; Charles Veillon, Lausanne, ainsi que de l'école normale du canton.

LE CHEMIN DE FER DE SCHOEFTLAND A SURSEE

Après plus d'un siècle de luttes, de démarches et de pétitions, la vallée de la Suhr aura son chemin de fer. A la demande des cantons d'Argovie et de Lucerne et de quinze communes directement intéressées, le Conseil fédéral recommande aux Chambres d'accorder une concession, valable jusqu'au 24 avril 2022, pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer à voie étroite de un mètre d'écartement de Schoeftland à Sursee, et simultanément de décider que la Confédération participera par moitié à la couverture des frais devisés à 21 millions de francs, pour le renouvellement technique du chemin de fer Sursee-Triengen, la construction du raccordement de Triengen à Schoeftland et la pose, de bout en bout, d'un troisième rail permettant d'acheminer les wagons de marchandises à écartement normal entre Schoeftland et Sursee.

La Suhr, émissaire du lac de Sempach, se dirige vers le N.-N.-O. à travers une vallée large, plate et fertile, et se jette dans l'Aar à 2 km en aval d'Aarau. Actuellement, cette vallée est desservie dans le nord par une ligne qui va d'Aarau à Schoeftland et dans le sud par par la ligne Sursee-Triengen. La partie médiane, longue de 8 km 300, dont 6 km 750 sur sol argovien et 1 km 550 sur sol lucernois, n'est parcourue que par des transports routiers. L'absence d'une ligne ferrée reliant directement Sursee à Aarau a empêché le développement économique normal de toute la région de Shoeftland à Triengen. La population de ce secteur est restée plutôt stable, alors que partout ailleurs elle augmentait fortement. Après la construction du tracé intermédiaire les compagnies qui exploitent actuellement les tronçons Nord et Sud fusionneront.

La question de la suppression de la voie ferrée et de son remplacement sur la totalité du parcours par des transports routiers a été étudiée à fond, mais abandonnée, parce qu'elle ne répondait pas aux besoins économiques et autres des populations de la vallée. Il va de soi que la traction à vapeur, peu rationnelle, entre Sursee et Triengen sera, à cette occasion, remplacée par la traction électrique. Sursee ne sera alors plus qu'à 45 minutes de train d'Aarau.

PROGRAMME DE CONSTRUCTIONS DES ROUTES NATIONALES POUR 1963

Le Conseil fédéral a arrêté le programme de construction des routes nationales pour 1963. Ce programme a été établi après audition des cantons et compte tenu de l'état d'avancement de l'élaboration des projets et des travaux préliminaires. Pour satisfaire aux exigences d'une politique, en matière de constructions publiques, qui tienne compte de la situation économique, le programme de construction des routes nationales pour 1963 se limite à encourager la construction de sections de routes nationales d'un seul tenant. La mise en chantier des travaux de construction sur des tronçons isolés sera retardée dans la mesure du possible ; il s'agit en particulier d'éviter tous les investissements qui ne sont pas encore vraiment urgents.

Au cours de l'année 1963, les travaux de construction commencés seront poursuivis sur les 25 sections de routes nationales désignées ci-après : N° 1, GE/VD Genève-Lausanne ; BE Schoenbuehl-Koppigen (frontière cantonale N.E.-S.O.) ; AG Rothrist-Lenzbourg ; SG Buriet-St-Margrethen. N° 1 *a*, GE Accès à l'aéroport de Cointrin. N° 1 *b*, ZH Accès à l'aéroport de Kloten. N° 2, BL Galerie Schweizerhalle ; NW Lopper-Stans ; TI Motto Bartolo-col du Saint-Gothard ; Melide-Chiasso. N° 3, AG Kaiseraugst-Rheinfelden ; ZH Zurich-Richterswil ; SZ Richterswil-Lachen ; GL/SG Route du Walensee. N° 4, SH Bargen-Frontière suisse ; SZ Mositunnel Brunnen. N° 5, NE Neuchâtel-Saint-Aubin. N° 6, BE Evitement de Muri. N° 9, VD Evitement de Lausanne ; VS Brigue-Gondo. N° 12, FR Pont sur la Sarine. N° 13, SG St-Margrethen-Oberriet ; GR Coire-Reichenau ; Bernardin, rampe nord; tunnel du Bernardin.

En 1963, les travaux de construction seront mis en chantier sur les quinze sections suivantes) : N° 1, BE/SO/AG Koppigen-Rothrist ; AG Lenzbourg-Spreitenbach (frontière cantonale AG/ZH) ; ZH Geroldswil (frontière cantonale AG/ZH), Hardturm, Evitement de Winterthour (travaux préliminaires) ; TG Waengi-Wil (travaux préliminaires) ; SG Wil-Saint-Gall ouest (travaux préliminaires). N° 2, BS/BL/SO Bâle-Egerkingen ; UR Amsteg-Fellibruecke (travaux préliminaires), TI Lamone-Melide. N° 4, SH Schaffhouse-Bargen ; SZ Seewen-Brunnen (travaux préliminaires). N° 5, SO Luterbach-Zuchwil. N° 9, VD Vevey-Villeneuve (travaux prélimi-

naires). N° 12, FR Corpataux-Guin (évitement de Fribourg) N° 13, GR Bernardin, rampe sud.

Selon le degré d'urgence des travaux, l'élaboration des projets devra être poursuivie pour le reste du réseau routier, et l'acquisition de terrain poussée dans la mesure possible.

La réalisation du programme de construction 1963 imposera à la Confédération un montant de dépenses de 450 millions de francs. Au cas où ce programme en question pourrait être réalisé, les sections de routes nationales suivantes pourront être ouvertes à la circulation jusqu'à la fin de cette année : N° 1, VD Genève-Lausanne (tronçon) ; BE Schoenbuehl-Kirchberg. N° 1 *b*, ZH Accès à l'aéroport de Kloten (tronçon). N° 3, SZ Evitement de Lachen ; GL Route du Walensee. N° 4, SH Frontière suisse-Bargen. N° 5, WE Neuchâtel-Saint-Aubin (tronçon).

La réalisation du programme de construction prévu pour les routes nationales dépend de plusieurs facteurs, notamment du stade de développement atteint dans l'élaboration des projets, de l'étude approfondie et de la mise au point des projets de construction et de l'exécution de la construction.

Les expériences faites au cours de ces dernières années appellent les remarques suivantes sur l'évolution des différentes phases :

L'élaboration des projets généraux des routes nationales dont l'état d'avancement des travaux fait l'objet du tableau 1, progresse de manière satisfaisante en dépit de la pénurie de personnel technique qui se fait fortement sentir dans ce domaine.

De même, des progrès réjouissants sont constatés dans le parachèvement des projets de construction, du fait que ces travaux bénéficient de l'utilisation de machines et de procédés modernes, ce qui facilite grandement le travail et permet de réduire, dans une large mesure, les besoins en personnel qualifié. En revanche, la procédure de dépôt des plans et d'opposition, les discussions relatives à la mise au point des projets et le grand travail que représente, sur le plan administratif, la liquidation des recours, exigent beaucoup de temps.

Une fois les projets de construction mis au point, il serait théoriquement possible d'adjuger conjointement un nombre égal de lots, ce qui permettrait de construire, sur une longueur ininterrompue, d'importantes sections d'autoroutes. L'exécution de ce plan se trouve entravée par le suremploi dans le domaine de la construction, dont les possibilités sont exploitées jusqu'à l'extrême limite, et par le manque de personnel technique et de manœuvres, dont les répercussions sont particulièrement néfastes dans ce secteur.

L'état d'avancement des travaux de construction sur le réseau des routes nationales suisses à fin 1962 indique que les cinq sections de routes nationales désignées ci-après ont été ouvertes à la circulation, l'année passée : N° 1, BE Grauholzstrasse, Wankdorfplatz-Schoenbuehl. N° 1 *b*, ZH Accès à l'aéroport de Kloten, tronçon Oberhausen-Eichlibrunnen. N° 3/13, SG/GR Heiligkreuz-Sargans-Maienfeld. N° 4, ZH Andelfingen-Flurlingen. N° 8, OW Evitement d'Alpnachstad.

Le financement de la construction des routes nationales, à fin 1962, se présentait comme suit :

Selon les dispositions de l'arrêté fédéral du 23 décembre 1959 réglant la répartition du produit des droits d'entrée sur les carburants pour moteurs, et vu l'arrêté fédéral du 29 septembre 1961 concernant la perception d'une taxe douanière supplémentaire sur les carburants, la Confédération avait à sa disposition, pour les routes nationales, les sommes suivantes :

Part ordinaire du produit des droits d'entrée (1er janvier 1962-31 décembre 1962), 76,2 millions de francs ; surtaxe douanière (15 janvier 1962-31 décembre 1962), 51,8 millions de francs ; total : 128,0 millions de francs. En 1962, le montant total des parts fédérales versées aux cantons pour couvrir les frais d'acquisition de terrain, d'établissement de projets et de construction de routes nationales s'élève à 436,8 millions de francs. Dans ce montant sont inclus : les remboursements de subventions prélevées en son temps sur le crédit des routes principales et versées à des routes nationales actuelles : 35,6 millions de francs, et la différence entre les avances faites à l'époque et les parts fédérales définitivement fixées qui ont été versées aux cantons : 35,5 millions de francs.

Les avances de la Confédération pour la construction des routes nationales, qui étaient à la fin 1961 de 3,2 millions de francs, se chiffraient à la fin 1962 à 312 millions de francs.

CANTON DE GENEVE

LA MARCHE DE PAQUES CONTRE L'ARMEMENT NUCLEAIRE

La marche de Pâques contre l'armement atomique et pour la paix, qui était partie de Lausanne avec environ 500 participants, s'est terminée à Genève. A leur arrivée dans cette ville, les manifestants étaient un millier, et l'on comptait plus de mille spectateurs. Sur la route suisse, de nombreux sympathisants s'étaient rassemblés et des automobilistes s'arrêtèrent pour applaudir les marcheurs. On notait la présence dans le cortège de nombreux jeunes gens et jeunes filles romands et alémaniques, du conseiller d'Etat genevois André Chavanne, chef du département de l'instruction publique, et de l'apôtre de la paix Max Daetwyler, avec son drapeau blanc. Il y avait aussi un groupe de Tessinois, ainsi que des Allemands, des Espagnols et des Turcs, portant des pancartes dans leurs langues.

Une manifestation s'est déroulée devant le Palais des Nations. Plusieurs orateurs prirent la parole. Le conseiller d'Etat Chavanne se dit heureux de l'ampleur du cortège. Il faut défendre la paix contre tous ceux qui veulent la guerre.

Chrétiens et non chrétiens lancent un cri d'alarme commun contre la fin qui menace la civilisation humaine et qui menace toute vie sur la terre.

Le secrétaire du Mouvement suisse contre l'armement nucléaire, M. Arthur Villard, a souligné que le pays d'Henry Dunant devait rester fidèle à sa mission de paix. Une défense nationale efficace doit dépendre de la volonté du peuple ; or, un peuple pacifique ne pourra jamais avoir la volonté d'acquérir des armes dont l'utilisation aurait des suites incontrôlables et imprévisibles.

M. Heinrich Buchbinder, de Zurich, et un représentant du Tessin, s'adressèrent aussi à l'assemblée, qui s'est retirée dans le calme et la dignité.

MORT DU DOCTEUR CHARLES DU BOIS

On apprend le décès, survenu à Genève à l'âge de 88 ans, du docteur Charles du Bois. Né à Neuchâtel, le défunt a été pendant de longues années professeur de dermatologie à la Faculté de médecine de l'Université de Genève. Il était très répandu parmi les milieux scientifiques de Suisse et de l'étranger. A l'armée, il était parvenu au grade de major dans les troupes de santé.

Le gouvernement français lui avait décerné le grade d'officier de la légion d'honneur.

INAUGURATION A GENEVE DU MONUMENT HENRY DUNANT

Le Comité genevois pour le monument Henry Dunant a exposé à la presse le programme de la Journée d'inauguration du monument Henry Dunant à Genève, qui a eu lieu le 8 mai, jour anniversaire de la naissance du promoteur de la Croix-Rouge.

M. Alfred Borel, conseiller national et président du « Comité Genevois Henry Dunant », qui était assisté de M. Max Hochstaetter, secrétaire général, a rappelé que, sur la suggestion de la Commission des monuments et des sites, il a été décidé de renoncer à l'emplacement de la Treille, primitivement prévu pour ce monument, et que l'œuvre du sculpteur bâlois Jacques Probst sera érigée dans le jardin des Bastions, derrière la bibliothèque publique et universitaire, à l'emplacement même où se trouvait jusqu'ici le buste du botaniste genevois Pyramus de Candolle, qui sera placé ailleurs.

La cérémonie de remise du monument aux autorités de l'Etat et de la Ville de Genève a eu lieu à 9 h 30 et a été suivie à 10 heures à l'« aula » de l'Université, où la galerie a été ouverte au public, et d'une séance solennelle, au cours de laquelle des allocutions ont été prononcées par M. F.-T. Wahlen, conseiller fédéral, M. Jean Treina, vice-président du conseil d'état genevois, et M. Léopold Boissier, président du Comité International de la Croix-Rouge. Il y eut une évocation du professeur Bernard Gagnebin, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université, et le Collegium academicum a prêté son concours. L'Etat et la Ville de Genève ont offert ensuite une réception au foyer du grand théâtre aux invités : représentants des autorités et des gouvernements cantonaux, du corps consulaire et autres personnalités.

Une brochure a été éditée pour la circonstance, contenant l'hommage de reconnaissance à toutes les personnes dont le travail s'est achevé avec l'inauguration du monument Henry Dunant.

On sait qu'une souscription a été ouverte en Suisse par le Comité National Henry Dunant pour financer aussi bien le monument inauguré à Heiden, en Appenzell, le 28 octobre 1962, que celui de Genève qui a fait l'objet d'un concours organise par le Département cantonal des travaux publics. La Confédération, l'Etat et la Ville de Genève, les gouvernements cantonaux, dont vingt d'entre eux ont versé un centime par tête d'habitant, les municipalités, entreprises et particuliers, ont participé à cette souscription.

POUR LE CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE UN OUVRAGE : « A LA RENCONTRE DE HENRY DUNANT »

Un ouvrage vient de sortir de presse à Genève, édité à l'occasion du centenaire de la Croix-Rouge. Cet ouvrage, de quelque 125 pages, est intitulé : « A la rencontre de Henry Dunant ». Il s'ouvre sur des préfaces manuscrites du professeur Léopold Boissier, président du Comité International de la Croix-Rouge (Henry Dunant aurait aimé cet ouvrage car il y aurait retrouvé les visages de ceux qui l'ont compris et soutenu), de M. John A. Mac Aulay, président du Conseil des gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, et de S.E. l'ambassadeur André Françis-Poncet, président de la Commission permanente de la Croix-Rouge Internationale, qui souligne les grandes leçons qui se dégagent de l'extraordinaire histoire d'Henry Dunant. Le professeur Bernard Gagnebin, professeur, directeur littéraire de cet ouvrage, y parle du destin d'Henry Dunant, rappelant que la Croix-Rouge est née de l'hallucinante vision d'un champ de bataille qui amena Dunant à méditer sur l'incroyable misère des combattants privés de tous secours et que Dunant s'était juré d'éclairer ses contemporains par son « Souvenir de Solférino ». Il montre aussi que Dunant ne cessera de lutter jusqu'à sa mort pour faire triompher ses idées d'humanité.

M. Marc Gazay, directeur à la Ligue des Croix-Rouges, parle dans cet ouvrage du génie visionnaire d'Henry Dunant.

Cet ouvrage, autant par le texte que par l'image, est un acte de foi et d'espérance en une fraternité humaine, en même temps qu'un hommage au fondateur de la Croix-Rouge et à son œuvre.

FIN DE L'ACTION DE SECOURS D'URGENCE DE LA CROIX-ROUGE EN ALGERIE

L'action de secours d'urgence entreprise par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en faveur des populations nécessiteuses en Algérie est arrivée à son terme. Entreprise en liaison avec le Haut-Commissaire des nations pour les réfugiés,

cette action s'est exercée, non seulement en faveur des réfugiés rapatriés, mais également en faveur des personnes nécessiteuses dans les régions frontières. Des milliers et milliers de tonnes de secours leur ont ainsi été apportées, soit du blé, du sucre, des haricots, du savon, 320.000 *couvertures,* 380.000 *ensembles vestimentaires. Du lait a été distribué en quantité, du pain au moins trois fois par semaine, enfin des comprimés de vitamines. Des dispensaires ont été en activité sous la direction du personnel infirmier de la Ligue.*

Cette action, qui s'inscrit dans les opérations de secours, a pu être menée à bien, grâce à l'aide en nature et en espèces fournie par 38 *Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant et du Lion et Soleil Rouges, ainsi que par des gouvernements et des organisations volontaires. L'Office du Haut-Commissaire pour les réfugiés a couvert la majorité des fonds réunis, à savoir* 2.295.000 *francs suisses, à la suite d'appels lancés aux gouvernements. Les dons les plus importants en vivres ont été faits par le gouvernement des Etats-Unis, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge américaine. Le gouvernement central algérien a assumé les frais de déchargement, d'entreposage et de transport des secours à l'intérieur du pays.*

Le gouvernement d'Algérie a établi des plans pour venir en aide dans les cas de détresse chronique et une extension considérable des programmes de travaux est prévue dans l'ensemble du pays.

La Ligue continuera à prêter assistance au Croissant-Rouge algérien, qui a l'intention de poursuivre un certain nombre des activités qu'elle avait mises sur pied : stations de lait, dispensaires, ouvroirs, triage et distribution de vêtements usagés.

Au nombre des projets envisagés par la Ligue figurent la formation de personnel technique et une assistance en divers domaines, afin de faciliter l'organisation et le développement de la Société du Croissant-Rouge algérien.

CANTON DE GLARIS

COMMEMORATION DE LA BATAILLE DE NAEFELS

Par un magnifique soleil, les autorités et le peuple glaronnais se sont rassemblés dernièrement au pied du Rauti, pour rappeler la mémoire des héros qui gagnèrent en 1388, la bataille de Naefels, dans laquelle les Glaronnais, appuyés pa un contingent de confédérés accourus en toute hâte en franchissant le Pragel, infligèrent une écrasante défaite à une armée autrichienne dix fois plus nombreuse.

Une compagnie d'honneur glaronnaise, la société cantonale des chanteurs, l'harmonie de Waefels, ainsi que les dignitaires écclésiastiques et laïcs, participèrent à la première partie de la fête, où l'on entendit un discours de M. Fritz Stucki Landesstatthalter.

La seconde partie se déroula sur la place de Maefels où l'on lut le message annonçant la victoire et où, après divers morceaux de musique et de chant, le père Tertullien Fischli, de Schwyz, prononça le sermon traditionnel. Enfin, la troisième partie de la cérémonie se déroula au monument commémoratif.

CANTON DES GRISONS

FIDELE AU POSTE PENDANT 82 ANS

Giacomo Gaffuri vient de mourir à St-Moritz à l'âge de 97 ans. Venu à 15 ans de la Valteline, il entra au service du Kulm hôtel. Son travail consistait à allumer les lampes à pétrole du hall d'entrée et à chauffer les chambres. Il s'occupa par la suite, de l'aménagement et de l'entretien des patinoires et des pistes de golf, de même que des pistes de bob. On le vit encore l'été dernier travailler à l'entretien et à l'aménagement des terains de golf.

CANTON DE LUCERNE

AIDE EN FAVEUR DES EMPLOYES D'HOTEL DE ZERMATT

Les employés qui étaient occupés dans les hôtels et restaurants de Zermatt au moment où se déclara l'épidémie de fièvre typhoïde, ont subi des dommages financiers plus ou moins grands. Ceux-ci sont imputables à la fin prématurée de la saison à Zermatt et à des pertes de gain prolongées en raison de l'impossibilité d'occuper un nouvel emploi. Les pertes financières ne seront couvertes qu'en partie par l'assurance-chômage ou par les prétentions que les employés peuvent faire valoir sur la base de la loi ou des contrats collectifs de travail.

La Société suisse des hôteliers et la Société centrale suisse des employés d'hôtels et restaurants (Union Helvetia), se sont mises d'accord pour organiser une action de solidarité coordonnée en faveur des employés lésés. Cette action repose sur des contributions importantes des deux Associations et sur des moyens qui seront mis à disposition par des tiers. Abstraction faite des secours immédiats qui seront apportés pour éviter des situations difficiles, l'action commencera sitôt que la situation sera éclaircie.

A PROPOS DE LA PIECE « DER STELLVERTRETER »

Le groupement lucernois, qui est intervenu auprès du Conseil fédéral pour obtenir une interdiction en Suisse de la pièce de théâtre « Der Stellvertreter », a fait une déclaration pour préciser sa position.

Il souligne d'abord qu'en signant son télégramme « Groupe œcuménique de Laïques de Lucerne », il n'entendait nullement créer une confusion avec le « Cercle œcuménique de

Lucerne ». Il ajoute que, par son intervention, il a voulu susciter une discussion dans l'opinion publique, qui serait alors suivie d'une décision. Cette procédure peut être considérée comme peu diplomatique, parce qu'elle fait de la réclame pour une œuvre ou un auteur, et cela de façon prématurée, puisque la pièce n'a pas encore été jouée. Mais une telle propagande est dans l'intérêt de l'information du public. Elle permet de discuter une œuvre et d'étudier la question de l'interdiction avant l'interprétation de cette œuvre.

Le groupement en question rappelle qu'il a demandé au Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'une interdiction générale en Suisse ou d'une instruction dans ce sens aux cantons. Une telle interdiction est toujours possible dans le domaine des représentations publiques (théâtre, radio, télévision, cinéma).

Il affirme que la pièce de théâtre en question est tendancieuse à l'égard du défunt Pape Pie XII, de sa politique de paix et de son attitude dans la question juive. C'est seulement pour cette raison, et non parce que le Pape serait tabou, qu'il est intervenu. Le groupement lucernois rappelle l'interdiction du film « Les sentiers de la gloire », qui contenait pourtant des faits véridiques à 94 %. Cette interdiction fut prononcée par égard pour un pays voisin. Une interdiction de « Der Stellvertreter » serait également justifiée. Mais, avant tout, le groupement lucernois a voulu susciter un débat sur cette affaire.

CANTON DE NEUCHATEL

LA TUNISIE A LA 4e F.O.G.A.

L'Office du Commerce de la Tunisie a fait réaliser au sein de la F.O.G.A., qui se tient du 22 mai au 3 juin à Neuchâtel, un important pavillon officiel représentatif des activités diverses de ce pays.

L'accent a été mis, au sein de la F.O.G.A., sur l'activité de ces secteurs particulièrement importants de l'économie tunisienne que sont ceux de la production des vins, des agrumes, des huiles et de toutes les manifestations de l'artisanat.

BOURSES SCOLAIRES POUR ETRANGERS AU LOCLE

L'on sait que le régime des bourses scolaires au Locle est un des plus avancés de Suisse, puisque tous les Loclois domiciliés en Suisse et tous les Suisses, domiciliés au Locle depuis trois ans ont droit à n'importe quelle bourse scolaire, qui peut aller jusqu'au paiement complet d'études universitaires. Or, l'on se propose d'étendre ce droit aux étrangers munis du permis d'établissement (ce qui exige cinq ans de séjour pour les Français et ressortissants du Bénélux, dix ans pour les Italiens, Espagnols, Allemands et Autrichiens). Les autorités estiment que c'est là une mesure équitable et utile, en une période où les cadres et la main-d'œuvre font tellement défaut.

CANTON DU TESSIN

UN BUSTE A LA MEMOIRE D'ALEARDO PINI

Un buste en bronze d'Aleardo Pini a été inauguré à Biasca, en présence des autorités civiles, militaires et religieuses.

Aleardo Pini, décédé il y a cinq ans, fut président du Conseil national, député au Grand Conseil tessinois et président de la commune de Biasca.

Son buste est l'œuvre du sculpteur Remo Rossi, de Locarno.

MM. Guido Rivera, Alfredo Giovannini, syndic, et Pino Bernasconi, de Lugano, ont pris la parole au cours de cette cérémonie.

LES FUNERAILLES DU CONSEILLER NATIONAL PIERINO TATTI

Dernièrement ont eu lieu à Bellinzone les funérailles du conseiller national Pierino Tatti, maire de la Ville.

Plusieurs milliers de personnes ont suivi la dépouille mortelle. On notait la présence de la délégation des Chambres fédérales, la députation tessinoise à Berne, le gouvernement cantonal, le grand Conseil, les membres de la magistrature judiciaire, la municipalité de Bellinzone in corpore, *et des autorités ecclésiastiques et militaires.*

Au cimetière, plusieurs personnalités ont pris la parole, dont le conseiller national Brenno Galli, le docteur Plinio Verda, le professeur Sergio Mordasini et le docteur Athos Gallino.

CANTON DU VALAIS

COUTUMES PASCALES EN VALAIS

A l'occasion des fêtes de Pâques, des coutumes plusieurs fois centenaires ont refleuri dans maints villages valaisans. Les fidèles ont pris part, notamment à Savièse, Sembrancher, Grimisuat et Ferden, aux antiques distributions du pain et du vin. Le verre de l'hospitalité a également été offert, en présence des autorités communales et bourgeoisiales, aux touristes étrangers que ces cérémonies avaient attirés en Valais.

CANTON DE VAUD

LE PRIX DU CHATEAU DE LA SARRAZ 1963

La presse a fait largement écho au premier prix du château de La Sarraz et à l'exposition de peinture de 1960. Grâce aux appuis généreux de divers milieux de l'économie vaudoise, le deuxième prix sera décerné par « La maison des artistes », le 15 juin prochain. 25 sculpteurs de divers pays ont été invités par un jury international.

L'exposition publique des œuvres sera ouverte le 16 juin jusqu'à la fin de septembre ; elle ne man-

quera pas d'attirer à La Sarraz de nombreux visiteurs de Suisse et de l'étranger, qui découvriront, en même temps que les tendances de l'art contemporain, les trésors d'une attachante demeure seigneuriale devenue, depuis de nombreuses années, le Musée romand.

Le prix du château de La Sarraz sera attribué, cette fois-ci, sans clause de limite d'âge, à un artiste vivant dont l'œuvre ne jouit pas encore d'une notoriété correspondant à sa valeur. Le but des promoteurs et des mécènes qui les soutiennent est d'encourager un talent original et personnel.

Cette contribution vaudoise à la vie artistique s'inscrit dans la suite des efforts d'Hélène de Mandrot, dernière châtelaine, qui avait fait de La Sarraz un foyer de culture international, dont les congrès du cinéma et de l'architecture sont entrés dans l'histoire contemporaine de l'art.

AUTOUR DU MONUMENT DU GENERAL GUISAN

Le jury de l'Association du général Guisan vient d'examiner les nouveaux projets présentés pour un monument au général Guisan, par les sept lauréats du premier concours. Ce jury est composé de représentants du Conseil fédéral (M. Remo Rossi, sculpteur, vice-président de la Commission des Beaux-Arts, Henri-Robert von der Muehl, architecte, membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts, et Edouard Sandoz, secrétaire au département fédéral de l'intérieur), de représentants des cantons et de la Ville de Lausanne, ainsi que de Mme Henri Guisan et de M. Paul Nerfin, président de l'Association Henri-Guisan, à Lausanne.

Le jury, ayant constaté que ce concours au deuxième degré ne permet pas de choisir définitivement et d'exécuter un projet, propose un nouveau concours restreint, réservé à douze sculpteurs suisses. Le Comité de l'Association, seul compétent, se prononcera alors.

Il est certain que le fait d'avoir exigé, plus ou moins, une statue équestre, a éliminé certains artistes, qui ne sont pas des animaliers.

Le jury a décidé d'attribuer à chaque concurrent de ce deuxième concours une indemnité de 5.000 F. Le premier concours, il y a une année, avait groupé plus de soixante œuvres, dont aucune n'avait été retenue par le jury, d'où le deuxième concours qui vient de se terminer par la décision du jury de demander à douze artistes de son choix la présentation de maquettes.

LE BETATRON EST INAUGURE

Dans l'annexe qui lui est consacrée dans le bâtiment de l'hôpital cantonal, a été inauguré le nouvel appareil de thérapie profonde, le « Bêtatron », appareil médical destiné aux lésions inflammatoires profondes, aux lésions superficielles étendues en surface et aux tumeurs. Les députés des diverses Commissions ayant étudié le projet, étaient présents, ainsi que MM. P. Oguey et P. Schumacher, conseiller d'Etat. Cet appareil pèse huit tonnes, il est fixé au plafond, il est mobile, la surveillance des traitements se fait par télévision, il a fallu construire des murs de deux mètres d'épaisseur pour éviter le danger des rayons. Il est destiné, non seulement aux traitements médicaux, mais également à la recherche scientifique et nucléaire.

Auparavant, les assistants avaient visité les travaux de la première étape de l'agrandissement et de la transformation de la maternité, sous la conduite de M. le Dr Merz, professeur, de ses chefs de Clinique, et de M. R. Gafner, directeur de l'Hôpital cantonal. Cette première étape comprend la transformation de l'aile Rossier, du bloc opératoire, des salles d'accouchement, de la poly-clinique et du service de radiologie. La deuxième étape comprend la transformation du bâtiment principal ; elle est répartie sur trois ans et présentera des difficultés, puisque c'est la partie où sont logés les malades. La maternité comprendra 180 lits.

A la maternité, 38 % des lits sont occupés par des Vaudoises, dont les deux tiers viennent de l'agglomération lausannoise, et 32 % par des confédérées.

AS-TU VU LA CASQUETTE... LA CASQUETTE...

L'Automobile-Club de Suisse, le Touring-Club suisse et le Bureau pour la Prévention des Accidents, ont décidé de lancer une campagne en faveur du port, par les enfants de quatre à dix ans, d'une casquette jaune dans le but de mieux les protéger contre les accidents de la circulation, dont ils sont trop nombreux à être les victimes. Cette casquette jaune, dont le port a obtenu en Autriche d'excellents résultats, permet de mieux signaler les enfants aux automobilistes et aux motocyclistes. La vue de ce bonnet jaune les rendra encore plus prudents.

Il est évident que cette casquette n'est pas une armure, elle ne libère pas les enfants de la prudence nécessaire dans la rue. On espère que le fait de porter cette coiffure jaune rappellera aux enfants les recommandations des parents et des maîtres, à savoir que la route est dangereuse pour les imprudents.

A LA MEMOIRE DU GENERAL GUISAN

Il y a trois ans que mourait le général Guisan. Pour marquer cet anniversaire, une brève cérémonie s'est déroulée au cimetière de Pully.

M. Edouard-Marcel Sandoz, sculpteur à Lausanne, a remis à Mme Guisan le monument de granit rouge dont il a dessiné la maquette. Le capitaine-aumônier Edouard Mauris a prononcé une allocution. A la cérémonie ont assisté MM. Paul Chaudet, conseiller fédéral, René Villard, président du gouvernement vaudois, Paul Blanc, syndic de Pully, et le colonel-commandant de corps Robert Frick, l'état-major personnel du général, avec le colonel Marxgut. Des couronnes ont été déposées par la Municipalité de Pully et le colonel Marxgut.

MORT DE L'AVIATEUR RENE GRANDJEAN

René Grandjean, un des plus glorieux pionniers de l'aviation, est décédé à l'hôpital cantonal de Lausanne, à l'âge de 78 ans.

Il naquit à Bellerive, dans le Vully vaudois, le 12 novem-

bre 1884. Après avoir été quelques années chauffeur du Sultan Omar-Bey, au Caire, il était revenu au pays et s'était passionné pour l'aviation. C'est lui qui effectua, le 18 juin 1911, la première traversée en aéroplane du lac de Neuchâtel, qui s'acheva par un atterrissage de fortune près de Portalban. Puis, à Dubendorf, il remporta le grand prix de l'Automobile-Club Suisse. Un peu plus tard, il utilisait des skis pour la première fois pour atterrir sur le lac gelé de St-Moritz. Il fut aussi le premier à employer des flotteurs pour se poser sur l'eau. Le 4 septembre 1912, il remportait le prix Eynard, pour la traversée du Léman, de Villeneuve à Genève, avec trois « alaquages ». En 1913, il ouvrait le premier service régulier d'hydravion entre Ouchy et Evian et entre Ouchy et Genève. Pendant la première guerre mondiale, il fut mobilisé comme pilote militaire. Il se retira peu après.

UNE ECOLE ROMANDE D'ERGOTHERAPIE

Sous la présidence du Dr Armand Delachaux, professeur à l'Université de Lausanne, s'est tenue dans cette ville une réunion de plusieurs personnalités romandes intéressées à la création d'une école d'ergothérapie (traitement par le travail).

Mlle G. Stauffer, directrice de l'Ecole d'Ergothérapie de Zurich, a exposé ses expériences et vivement encouragé les assistants à prendre l'initiative de la création, en terre romande, d'une telle Ecole.

En effet, les médecins, les chirurgiens, les neuro-chirurgiens, les orthopédistes, les psychiatres, sont unanimes à désirer, soit la création, soit l'extension des services d'ergothérapie dans les hôpitaux et les établissements de Suisse romande. Ils constatent l'efficacité de cette forme de traitement, et en souhaitent le développement.

Un Comité d'Initiative a été constitué. Son président est M. Claude Pahud, député à Lausanne, directeur du Centre de formation d'éducateurs spécialisés, au chef-lieu vaudois, et sa secrétaire, Mlle Anne-Marie Rollier, présidente de l'Association Suisse des Ergothérapeutes, à Leysin.

NESTLE ALIMENTANA S.A. EN 1962

La Nestlé Alimentana S.A. vient de publier son rapport sur l'exercice 1962. Ce document — 96e rapport annuel du Conseil d'administration — porte, pour la première fois, la signature de M. Max Petitpierre, président du Conseil.

Le bénéfice net de l'exercice 1962 s'élève, selon le bilan, à 78.689.494,85 francs. Le bilan, arrêté au 31 décembre dernier, se monte à 861.553.740,38 francs.

Le solde du compte de profits et pertes s'élève à 87.769.847,63 francs. Le Conseil d'administration propose de le répartir ainsi :

a) paiement, à partir du 14 mai 1963, du dividende statutaire pour 1962 de 5 francs par action, sur 1.956.000 actions, soit 9.780.000 francs,

b) attribution à la réserve spéciale de 20 millions de francs,

c) tantième statuaire au conseil d'administration 1.467.285 francs,

d) paiement, à partir du 14 mai 1963, d'un dividende supplémentaire de 24 francs par action sur 1.956.000 actions, 46.191.285 francs,

e) solde reporté à nouveau, 9.578.562,63 francs.

De ce fait, le dividende brut s'élèvera à 29 francs. Le montant net versé aux actionnaires sera de 20,30 frs, après déduction du droit de timbre fédéral sur les coupons de 3 % et de l'impôt fédéral anticipé de 27 %.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 10 mai à Zoug.

Dans son rapport, le Conseil d'administration relève que l'accroissement du chiffre d'affaires a été plus marqué en Europe continentale que dans la zone sterling. L'augmentation des investissements des Sociétés subsidiaires et alliées n'a, pour ainsi dire, pas varié, le développement étant un peu plus favorable dans la zone sterling qu'en Europe continentale. L'augmentation des investissements des Sociétés subsidiaires et alliées en matières premières et en produits finis à la fin de 1962, par rapport à 1961, est légèrement inférieure à celle correspondant à l'augmentation du chiffre d'affaires. Par contre, le crédit qui a dû être accordé à la clientèle a augmenté dans une proportion supérieure à celle du chiffre d'affaires. Actuellement, l'activité de Nestlé Alimentana S.A. englobe, outre la Suisse, 73 pays.

CANTON DE ZURICH

ASSURANCE-ACCIDENTS « LA WINTERTHOUR »

Durant l'exercice 1962, la Compagnie d'assurance-accidents « LA Winterthour » a vu les primes encaissées passer de 484,3 à 529,3 millions de francs.

La somme nette à disposition des actionnaires est de 11,6 millions de francs (10,2 millions en 1961). Le Conseil d'administration propose de maintenir le dividende à 20 francs par action. Les nouvelles actions émises en 1961 toucheront pour la première fois un dividende.

Les nouveaux contrats de la Compagnie d'assurance-vie « La Winterthour », en 1962, se sont élevés à 851 millions de francs de capitaux assurés et à 11,6 millions de francs de rentes annuelles (656,3 et 9,8 millions en 1961). Au total, la Compagnie assurait, à la fin 1962, 3,85 milliards de francs de capitaux et 50,1 millions de francs de rentes.

La répartition des gains aux assurés est passée de 13,1 à 14,9 millions de francs. Le fonds pour la participation des assurés au bénéfice a été porté de 40 à 44 millions de francs. L'exercice laisse un bénéfice net de 1.780.342 francs (1.746.786 francs en 1961).

LE « SECHSELAEUTEN » DE ZURICH

La journée principale de la fête zuricoise du « Sechselaeuten », la fête des corporations, a bénéficié d'un temps agréable.

La jeunesse a participé, plus nombreuse que les autres années, au cortège. Le défilé des nombreux groupes de corporations a duré plus d'une heure et quart. Le « Boeg »,

mannequin marquant la fin de l'hiver, a été brûlé sur la vieille place de la Tonhalle, en présence d'une grande foule, parmi laquelle on remarquait de nombreux journalistes et touristes de l'étranger.

LE PAPIER SUISSE ET LA CONCURRENCE ETRANGERE

Les importations suisses de papier et de carton se sont élevées, en 1962, à environ 56.000 tonnes. Aucun papier journal n'ayant été pratiquement importé au cours de cette même période, elles enregistrent donc une légère diminution. En revanche, en 1961, il avait fallu importer 14.000 tonnes de papier journal pour satisfaire aux besoins alors exceptionnels sur le marché national. Mais, en 1962, les importations d'autres sortes de papiers et de cartons ont atteint des niveaux record. Par rapport au premier semestre de 1960, soit avant que ne jouent les abaissements des tarifs douaniers au sein de l'A.E.L.E., les importations de papier journal de Suède, de Norvège et de Finlande ont augmenté de 318 %. Avec l'application progressive du désarmement douanier dans le cadre de l'Association Européenne de Libre-Echange, la concurrence exercée par les producteurs scandinaves de papier s'est encore accrue sur le marché suisse. Cette concurrence, qui bénéficie de conditions naturelles particulièrement avantageuses, ira en s'accentuant ; en effet, selon une enquête menée par la F.A.O., la modernisation des installations scandinaves entraîne un fort excédent de production qui, dans le cadre de l'A.E.L.E., devrait doubler entre 1960 et 1965.

Depuis un certain temps, on décèle quelques signes de faiblesse conjoncturelle dans le domaine de la fabrication du papier suisse : ils se concrétisent par un raccourcissement des délais de livraison et, pour certaines sortes de papier, par une pression croissante sur les prix exercée par la concurrence étrangère. L'abaissement des tarifs douaniers au sein de l'A.E.L.E. n'a pas encore fait entièrement sentir ses effets sur les importations suisses, d'une part parce que la production scandinave n'a pas encore atteint son point maximum, et d'autre part parce que la haute conjoncture contrebalance plus ou moins ces effets. Mais on craint qu'en cas de recul général de la conjoncture l'industrie suisse du papier ne se trouve dans une situation très difficile. On discute aujourd'hui dans les milieux intéressés de la conclusion, par le canal des gouvernements, d'un accord entre les industries du papier, qui devrait prévenir un « étouffement » de l'ensemble de l'industrie européenne par la production scandinave.

LES GRANDS MAGASINS ET LE RENCHERISSEMENT

Le Comité de l'Association des grands magasins suisses a tenu, sous la présidence de M. Werner Weber de Zurich, une séance consacrée à un examen de la situation économique. Il a exprimé, à cette occasion, sa ferme résolution de soutenir les autorités et les associations de fait dans leurs efforts pour endiguer les tendances inflationnistes. Agissant dans ce sens, le Comité a demandé aux membres de l'Association de revoir leurs programmes d'investissements et d'améliorer la productivité de leurs entreprises afin de compenser l'accroissement des frais d'exploitation, dû, en grande partie, à la hausse des salaires. Appartenant au secteur des services, le commerce de détail est, sous toutes ses formes, particulièrement sensible à l'augmentation de ces frais, car il ne peut les reporter automatiquement sur les prix de vente.

Les entreprises affiliées à l'Association des grands magasins suisses constatent avec inquiétude que les prix de revient ne cessent d'augmenter pour les biens de consommation de première necessité qu'elles tiennent à la disposition du public. Le Comité de l'Association attend de ses membres qu'ils s'efforcent, comme par le passé, de maintenir le niveau des prix aussi bas que possible et leur recommande l'application de mesures systématiques dans ce sens afin de contribuer efficacement à la sauvegarde du pouvoir d'achat du franc suisse. Cela suppose évidemment que l'industrie des biens de consommation adopte une attitude identique, assumant ainsi ses responsabilités.

En faisant ces recommandations aux membres de l'Association, le Comité attend des autorités fédérales, cantonales et communales, qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir, à leur tour, les efforts du secteur privé. Pour cela, elles devraient autant que possible comprimer les dépenses, en tout premier lieu celles qui concernent les programmes d'investissements publics et, en matière de politique sociale, notamment la loi fédérale sur le travail, tenir compte des circonstances et exigences économiques. Avant tout il s'agit de ne pas augmenter encore la pénurie de main-d'œuvre par une nouvelle réduction de la durée de travail.

Le Comité de l'Association des grands magasins suisses est d'avis qu'une véritable collaboration entre les divers secteurs intéressés permettra de combattre efficacement les inquiétantes tendances de l'heure présente et d'éloigner ainsi les dangers qui menacent notre monnaie et notre capacité de concurrence sur le marché mondial.

DE JEUNES PORTEURS DE JOURNAUX AMERICAINS EN VISITE EN SUISSE

A plusieurs reprises des jeunes porteurs de journaux américains ont été invités à visiter la Suisse, pour les récompenser de leurs efforts. Le voyage de cette année a été organisé par un hebdomadaire illustré, « Parade », qui est le numéro spécial du dimanche de 80 quotidiens américains.

Les jeunes gens choisis sont au nombre de 85, âgés de 12 à 18 ans, dont plusieurs suivent des cours d'Université. Ils sont arrivés à Kloten et ont été l'objet d'une réception officielle au cours de laquelle ils ont été salués par MM. Fred Birmann, en tant que représentant de l'Office Suisse du Tourisme, Landolt, président de la Ville de Zurich et Howard Elting, consul général des Etats-Unis à Zurich. M. Et. Dolan, de la direction de « Parade », a répondu au nom des invités.

Le voyage a duré jusqu'au 9 avril. Le programme

prévoyait la visite de Lucerne et du Pilate, puis de Berne, où une soirée bernoise a été organisée à leur intention.

PREMIERE MONDIALE
DU FILM « CHOISIS LA VIE »

La première mondiale du film « Choisis la vie », qui contient des documents bouleversants et jusqu'ici inconnus sur le sort des victimes de la bombe atomique d'Hiroshima, s'est transformée en un grand succès pour les deux producteurs : MM. Hans Deutsch et Erwin Leiser. Des personnalités du monde politique, culturel et économique avaient donné suite à Zurich à l'invitation qui leur avait été adressée et se sont montrées fort impressionnées par le message qu'entend apporter ce film.

A l'occasion de cette première, il a été donné connaissance d'un appel de M. Hans Deutsch, adressé aux hommes d'Etat les plus éminents de France, de Grande-Bretagne, d'U.R.S.S. et des Etats-Unis, leur demandant de contribuer à secouer « la conscience de l'humanité en faveur de la paix mondiale ».

Des réponses sont déjà parvenues, notamment de France et d'Angleterre. Alors que le président de Gaulle se réclame d'une nécessaire réserve en sa qualité de chef de l'Etat et ne prend pas position au sujet de cet appel, la réponse du Premier Ministre Mac Millan dit notamment qu' « en pleine connaissance et condamnation des horreurs de la guerre, et surtout de la guerre atomique, le gouvernement britannique poursuivra ses efforts sincères afin d'arriver à un accord, lors des négociations sur le désarmement, qui sont actuellement menées sous les auspices des Nations-Unies ».

M. Leiser a souligné que ce n'est pas la première fois qu'un petit pays pose au monde une grave question. Peut-être est-ce maintenant justement le devoir d'un petit Etat de réveiller chez les grandes puissances le sens des proportions quand il s'agit de la vie de l'humanité. Cette question est la menace de l'homme à l'âge atomique. En tant que producteur de films, M. Erwin Leiser voit dans l'exposé de ce problème la suite de la tâche qu'il avait entreprise et qu'il avait déjà exposée dans son premier film « Mon Combat », à savoir la défense de l'homme par le document cinématographique.

SWISSAIR EN 1962

L'agrandissement de la flotte de Swissair a provoqué une expansion considérable de la production. Le total des tonnes-kilomètres offertes a passé de 304,2 *millions en* 1961 *à* 385,1 *millions en* 1962 (*augmentation de* 27 %). *L'augmentation a été de* 64 % *pour l'Extrême-Orient, de* 59 % *pour l'Atlantique-Sud, de* 27 % *pour le Proche-Orient, de* 19 % *pour l'Europe et de* 16 % *pour l'Atlantique-Nord. Une nouvelle ligne a été ouverte entre la Suisse et l'Afrique occidentale* (*Lagos et Accra*).

Alors que le transport de frêt et de courrier postal n'a augmenté que modestement (4 *et* 8 %), *le trafic des passagers s'est accru de* 24 %. *Les places offertes ont été occupées en moyenne à* 52,7 % (51,3 % *en* 1961), *mais le coefficient total d'occupation dans le trafic régulier a reculé de* 54,9 %. *L'an passé, Swissair a accompli* 35.655 *vols* (34.322 *en* 1961), *représentant* 37,6 *millions de kilomètres* (35,6 *millions en* 1961).

La sous-enchère pratiquée dans le domaine des tarifs ayant pris des proportions excessives, de nombreuses Compagnies se sont engagées à respecter les tarifs. Les mesures prises ont eu un succès remarquable.

A la fin de 1962, *la flotte de Swissair se composait de* 3 *DC*-8, 5 *Convair*-990 *Coronado,* 8 *SE*-210 *Caravelles et* 11 *Convair*-440 *Metropolitan. Quelques DC*-3 *assurent encore des services locaux, en Suisse. La réduction du nombre de types d'avions a eu des répercussions sur l'effectif des équipages. Le nombre des pilotes a diminué de* 25, *celui des navigateurs de* 8, *et celui des mécaniciens de bord de* 26.

1962 *fut de nouveau une année sans accident grave.*

Les changements intervenus dans le parc d'avions ont eu pour effet d'augmenter de 78 *millions le total du bilan, qui atteint* 497 *millions de francs. A l'actif, la valeur comptable du parc d'avions s'est accrue de* 158 *millions pour atteindre* 286 *millions de francs. Face aux valeurs immobilisées de* 368 *millions et aux capitaux roulants de* 123 *millions, le passif présente* 114 *millions de capital propre et* 365 *millions de capital étranger.*

Les recettes totales ont passé de 377 *millions en* 1961 *à* 462,4 *millions en* 1962. *Le revenu par* 100 *tonnes-kilomètres offertes a baissé de* 124 *à* 120 *F. Quant aux dépenses totales, elles ont passé de* 376,9 *à* 454,8 *millions de F. Les dépenses par* 100 *tonnes-kilomètres offertes ont aussi baissé de* 124 *à* 118 *F. L'exercice* 1962 *laisse un bénéfice de* 7.640.720 *F, contre seulement* 126.560 *F en* 1961.

On constate que les dépenses ont augmenté de 21 %. *Les amortissements ont plus que doublé et ont dépassé* 52 *millions de francs. Bien que l'effectif moyen des employés* (*il est actuellement d'environ* 8.000) *n'ait augmenté que de* 3,5 %, *les frais de personnel se sont accrus de plus de* 10 % *pour atteindre* 129 *millions de francs, à cause de l'amélioration des salaires.*

Les recettes ont augmenté de 85,4 *millions, dont* 60,8 *millions pour les seuls services de ligne* (*l'amélioration va de* 9 % *pour le Proche-Orient à* 52 % *pour l'Extrême-Orient*). *Les recettes provenant des passagers se sont accrues de* 22 %, *celles du courrier postal de* 9 % *et celles du frêt de* 6 %.

En ajoutant au bénéfice net de 1962 *le solde actif de* 1961, *c'est un boni total de* 8.168.380 *F qui est à disposition. Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée des actionnaires de verser* 850.000 *F au fonds de réserve statutaire et* 1.500.000 *F à la Caisse générale de retraite. Après attribution d'un dividende brut de* 5 % *au capital social de* 105 *millions, il restera un solde actif à nouveau de* 568.380 *F.*

APRES L'EPIDEMIE DE TYPHOIDE DE ZERMATT

L'Office National Suisse du Tourisme communique :

« Tout récemment, un hebdomadaire suisse posa avec raison la question de savoir s'il ne conviendrait pas de faire un geste à l'égard des personnes atteintes par l'épidémie de typhoïde de Zermatt. A cela, nous pouvons répondre que, depuis un certain temps déjà, la Société Suisse des Hôteliers et l'Office National Suisse du Tourisme, en étroite collaboration avec les autorités fédérales et cantonales, ainsi qu'avec la commune de Zermatt, préparent des campagnes de réparation de grand style, dont les détails seront exposés dans une conférence de presse, qui se tiendra à Berne un de ces prochains jours. Dans cette conférence, les autorités de Zermatt feront connaître leur vaste programme d'assainissement, de même que les autorités militaires et civiles exposeront les résultats de leurs enquêtes. Une commission d'experts, constituée à cette fin, à laquelle les fonds nécessaires ont été mis à disposition par la commune de Zermatt, le canton du Valais et la Confédération, donnera des détails sur la manière dont les malades atteints de typhoïde pourront être indemnisés tant de leurs frais de médecin que de leurs frais de convalescence et de tous les autres frais entraînés par la maladie. En outre, en plus de ces deux actions, parfaitement justifiées, les organisations intéressées au tourisme en Suisse inviteront tous les malades atteints de la typhoïde, de Suisse et de l'étranger, à faire un séjour de convalescence de deux à trois semaines n'importe où en Suisse, à leur choix. L'organisation de cette campagne est assurée par l'Office National Suisse du Tourisme et la Société Suisse des Hôteliers, auxquels la commune, la Société de développement et la Société des Hôteliers de Zermatt, la Société Valaisanne du Tourisme et les directeurs de stations, les C.F.F., les P.T.T., la Swissair, les chemins de fer privés et la Fédération Suisse du Tourisme ont offert spontanément leur aide financière et d'organisation.

Cette campagne ne touche pas seulement les hôtes mais aussi les employés de la station de Zermatt.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SWISSAIR

La Swissair a tenu vendredi à Zurich, sous la présidence de M. Ernst Schmidheiny, de Céligny, président du Conseil d'administration, son assemblée générale ordinaire, à laquelle ont assisté 652 actionnaires, représentant 165.728 voix sur 300.000.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport et les comptes annuels de 1962, de même que les propositions du Conseil d'administration, sur la répartition du bénéfice net. Le montant à disposition s'élève à 5.818.380 francs, sur lesquels 5.250.000 francs seront versés sous forme de dividendes, de sorte qu'une somme de 568.380 francs sera portée à compte nouveau.

Trois membres du Conseil d'administration dont le mandat venait à expiration ont été réélus.

M. Berchtold, délégué du Conseil d'administration, a donné quelques précisions tirées du rapport annuel. L'année 1962 fut, pour la Swissair, une année de réalisations. La flotte d'avions à réaction a pu être entièrement utilisée et a remplacé les avions quadrimoteurs à hélices. M. Berchtold a insisté ensuite sur le renchérissement de la vie en Suisse, qui a obligé la Société à accorder deux fois de suite des augmentations de salaires. Un accord a pu être réalisé avec toutes les associations du personnel sur la compensation de salaire, à l'exception d'une fédération du personnel des services publics. L'orateur a conclu que des raisons de prestige national tendent à l'introduction rapide d'avions civils à réaction supersoniques, mais que la plupart des compagnies d'aviations et leurs clients ne réclament pas de tels avions.

M. Ernst Schmidheiny a constaté avec satisfaction que, malgré le nationalisme et le protectionnisme régnants, la Compagnie suisse de navigation aérienne a maintenu, à part quelques restrictions, ses droits d'exploitation dans les divers pays et qu'elle a pu en acquérir de nouveaux dans d'autres, grâce aux efforts déployés par nos Autorités, surtout en ce qui concerne les menaces qui pesaient sur la ligne d'Amérique du Sud.

Au cours de la discussion qui suivit, un représentant de la V.P.O.D. (Fédération du Personnel des Services Publics) a pris la parole au sujet du contrat collectif dénoncé pour le 30 juin 1963 et a rappelé que les salaires du personnel à terre étaient toujours au-dessous de la moyenne suisse des catégories professionnelles correspondantes.

Pour faciliter un accord sur la question des salaires, le personnel à terre renonce à demander une réduction de la durée du travail parallèle à celle appliquée dans l'industrie des machines.

l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud

par
Le Convair 990 CORONADO
Le jet le plus moderne du monde
SWISSAIR
PARIS, LYON, NICE et tous agents IATA de voyages et de fret